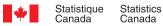
# Qualité de l'emploi au Canada

# Congé parental, 1997 à 2022

Date de diffusion : le 13 juin 2023





## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

### Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

•	Service de renseignements statistiques	1-800-263-1136
•	Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
•	Télécopieur	1-514-283-9350

#### Programme des services de dépôt

•	Service de renseignements	1-800-635-7943
•	Télécopieur	1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site <a href="www.statcan.gc.ca">www.statcan.gc.ca</a> sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'<u>entente de licence ouverte</u> de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

# Congé parental, 1997 à 2022

L'activité sur le marché du travail des mères de jeunes enfants a augmenté considérablement au cours des quatre dernières décennies. Par exemple, le taux d'activité des mères âgées de 20 à 49 ans ayant un enfant de trois ans ou moins a fortement progressé, passant de 33,5 % en 1976 à 77,1 % en 2022. Au cours de cette période, de nouvelles politiques d'emploi favorables à la famille (p. ex. congé de maternité, congé parental, politiques sur la garde des enfants) ont été introduites, permettant ainsi aux femmes de continuer à travailler après avoir eu un enfant. La présente analyse s'intéresse tout particulièrement aux congés de maternité et parental.

Les lois provinciales et fédérales en matière d'emploi au Canada garantissent le droit des employés à un congé du travail pour prendre soin d'un nouveau-né ou d'un enfant adopté. En 1971, les mères pouvaient bénéficier de prestations allant jusqu'à 15 semaines. Les prestations parentales ont été introduites en 1990, offrant 10 semaines de congé partagées entre les parents, en plus des 15 semaines de congé de maternité. Par la suite, en 2000, les prestations parentales offertes par le régime d'assurance-emploi ont été prolongées à 35 semaines. À la fin de 2017, les parents ont commencé à être admissibles aux prestations parentales prolongées pour une période pouvant aller jusqu'à 61 semaines, ce qui équivaut, en tout, à environ 18 mois de congé (y compris le congé de maternité) à un taux réduit et avec une plus grande flexibilité permettant aux employées enceintes de choisir la date de début de leur congé de maternité.

Selon le cadre de la qualité de l'emploi de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), l'indicateur du congé parental mesure le pourcentage de parents en emploi âgés de 20 à 49 ans qui sont actuellement en congé à temps plein pour prendre soin d'un nouveau-né. Étant donné que le congé de maternité et le congé parental offerts dans le cadre du programme de l'assurance-emploi couvrent habituellement la première année suivant la naissance ou l'adoption d'un enfant, la présente analyse se limite aux parents d'un enfant âgé de moins d'un an. Puisque l'indicateur fournit un instantané de la situation actuelle des parents, il devrait être complété par des renseignements permettant de déterminer si les parents ont déjà pris un congé après la naissance d'un enfant.

Toutes les analyses sont fondées sur les moyennes annuelles des données de l'Enquête sur la population active (EPA) et de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE), et des renseignements additionnels sont tirés de l'Enquête sociale générale (ESG) – Famille.

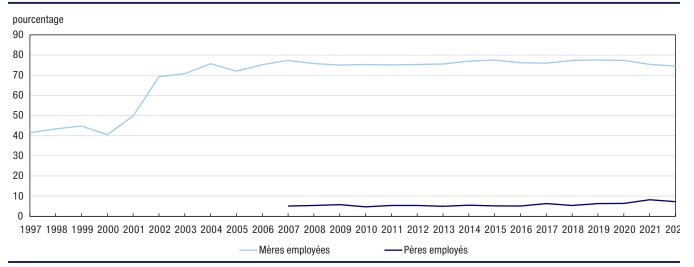
## Tendances historiques, 1997 à 2022

En 1997, moment où l'on a commencé à mesurer le concept de congé de maternité et de congé parental dans le cadre de l'EPA, la proportion des mères en emploi ayant un enfant de moins d'un an et qui étaient en congé de maternité ou en congé parental pendant un mois donné était de 41,5 % en moyenne¹. Cette proportion a augmenté de façon marquée au début des années 2000, atteignant un sommet de 77,3 % en 2007. Cette tendance à la hausse a coïncidé avec les changements apportés au régime national d'assurance-emploi (augmentation du nombre de semaines de congé parental payé, lequel est passé de 10 à 35 semaines en 2000) et avec l'instauration du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) financé par la province en 2006. Depuis, la proportion des nouvelles mères en emploi ayant un enfant âgé de moins d'un an et qui étaient en congé de maternité ou parental s'est situé entre 75 % et 78 %.

Selon les données de l'EPA, parmi les pères en emploi, la proportion de ceux qui sont en congé parental pour leur enfant de moins d'un an est restée inférieure à 9 % depuis 2007, première année où des données de l'EPA sur le congé parental des pères sont devenues disponibles. Alors qu'en moyenne, 1 père en emploi sur 17 ayant un enfant de moins d'un an était absent du travail en raison d'un congé parental, une plus grande proportion de pères ont pris un congé à un moment donné après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Selon les données de l'ESG – Famille, au cours de la période de 2012 à 2017, 7 pères sur 10 ont pris un congé quelconque après la naissance ou l'adoption de leur enfant, comparativement à 9 mères sur 10.

<sup>1.</sup> L'Enquête sur la population active ne fait pas la distinction entre les absences pour congé de maternité ou congé parental.

Graphique 1 Proportion (%) de parents en emploi âgés de 20 à 49 ans ayant un enfant de moins d'un an et en congé de maternité ou parental, selon le sexe, 1997 à 2022



**Notes:** Les données sur les congés de maternité et les congés parentaux pour les mères sont devenues disponibles dans l'EPA en 1997. Des données comparables pour les pères sont disponibles depuis 2007. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source: Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

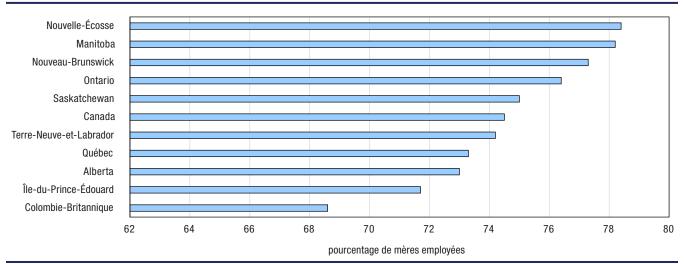
En 1997, parmi les mères d'un enfant de moins d'un an, la proportion en congé de maternité ou parental était beaucoup plus faible chez les travailleuses autonomes (7,2 %) que chez les employées (46,4 %). Cependant, la proportion de travailleuses autonomes en congé de maternité ou parental a augmenté au fil des années pour s'élever à 22,0 % en 2022. Depuis 2011, les personnes exerçant un travail autonome peuvent choisir de participer au régime d'assurance-emploi et recevoir des prestations de maternité et parentales au moment de devenir des parents².

#### Portrait récent

Parmi les parents en emploi âgés de 20 à 49 ans et ayant un enfant de moins d'un an, la proportion prenant un congé de maternité ou parental varie d'une province à l'autre. En 2022, la Nouvelle-Écosse (78,4 %) et le Manitoba (78,2 %) ont enregistré des proportions relativement élevées de mères en emploi qui sont en congé, tandis que la Colombie-Britannique a enregistré l'un des taux les plus faibles (68,6 %). Bien que le Québec ait historiquement maintenu l'une des proportions les plus élevées de mères en congé de maternité parmi les mères occupées ayant un enfant de moins d'un an, cette proportion s'y est établie à 73,3 % en moyenne en 2022. Chez les pères, toutefois, la tendance historique est demeurée stable, le Québec ayant enregistré l'une des proportions les plus élevées de pères en congé parental (11,7 %) en 2022, au-dessus de la moyenne nationale de 7,3 %.

<sup>2.</sup> Depuis 2006, la province du Québec a son propre régime d'assurance parentale (RQAP), qui comprend des taux de prestations plus élevés, une couverture pour les travailleurs autonomes et un congé de cinq semaines non transférable pour les pères.

Graphique 2 Proportion (%) de mères en emploi âgées de 20 à 49 ans, ayant un enfant de moins d'un an, et en congé de maternité ou parental, par province, 2022



Note: À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

En 2022, parmi les Autochtones vivant hors réserve dans les provinces, 60,3 % des mères des Premières Nations âgées de 20 à 49 ans qui étaient en emploi et avaient un enfant de moins d'un an ont déclaré être en congé de maternité ou parental. La proportion équivalente chez les mères métisses était de 61,1 % en moyenne.

La proportion de mères âgées de 20 à 49 ans qui prennent un congé de maternité ou parental varie aussi selon le statut d'immigrant. En 2022, parmi les mères en emploi nées au Canada et ayant un enfant de moins d'un an, 76,3 % étaient en congé de maternité ou parental en moyenne. En revanche, 69,0 % des mères en emploi qui étaient immigrantes au Canada étaient en congé. Parmi les pères en emploi ayant un enfant de moins d'un an, 7,9 % de ceux nés au Canada et 6,4 % de ceux qui étaient immigrants étaient en congé parental.

En ce qui concerne les groupes racisés, les mères noires (77,4 %), chinoises (73,1 %) et sud-asiatiques (73,0 %) en emploi et ayant un enfant de moins d'un an étaient en moyenne parmi les plus susceptibles de déclarer être en congé de maternité ou parental en 2022. Les mères arabes en emploi — qui affichent l'un des plus faibles taux d'activité parmi les femmes des groupes racisés — étaient parmi les moins susceptibles de déclarer être en congé en 2022 (48,4 %), ce qui donne à penser qu'elles ont plus tendance à rester sans emploi ou à quitter le marché du travail plutôt qu'à choisir de prendre un congé de maternité ou parental.

Pour compléter les données de l'EPA et de l'ESG, l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi (ECAE) fournit des renseignements sur l'accès des parents aux prestations d'assurance-emploi . En 2021, parmi tous les nouveaux parents ayant un emploi assurable et un enfant âgé de 18 mois ou moins, 92,1 % ont reçu des prestations de maternité ou parentales depuis la naissance de leur enfant. Pour les parents assurés au Québec, province qui offre des prestations de maternité et parentales distinctes dans le cadre du RQAP, pratiquement toutes ces personnes ont reçu des prestations (99,8 %). En comparaison, parmi tous les parents assurés en vertu du régime d'assurance-emploi dans le reste des provinces canadiennes, 89,3 % ont reçu des prestations.

# Congé parental, 1997 à 2022

En ce qui a trait aux conjoints ou partenaires, 42,2 % ont demandé ou avaient l'intention de demander des prestations parentales en 2021 selon l'ECAE. Toutefois, mise à part la province du Québec, la proportion de conjoints ou partenaires qui ont demandé des prestations parentales en 2021 était de 29,9 %. Au Québec, la proportion ayant demandé des prestations en 2021 était de 76,6 %.

Outre les prestations de maternité et parentales offertes dans le cadre du régime d'assurance-emploi et du RQAP, certains employeurs offrent des prestations additionnelles aux nouveaux parents. Selon les données de l'EPA, en 2022, 55,7 % des femmes en emploi de 20 à 49 ans ont déclaré avoir accès à des prestations de maternité ou parentales à travers leur employeur. La proportion équivalente chez leurs homologues masculins était de 51,8 %.

## Renseignements sur l'indicateur

## Description ou définition

L'indicateur du **congé parental** renvoie au nombre de parents en emploi âgés de 20 à 49 ans qui ont un enfant âgé de moins d'un an et qui sont en congé de maternité ou en congé parental. Cet indicateur est exprimé en pourcentage de tous les parents en emploi ayant un enfant âgé de moins d'un an.

Étant donné que l'EPA ne fait pas la distinction entre les absences en raison d'un congé de maternité ou un congé parental, les deux raisons ont été regroupées en une seule.

#### Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997 à 2022.

Statistique Canada, Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 2021.

Statistique Canada, Enquête sociale générale - Famille, 2017.

# Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le Guide de l'Enquête sur la population active, 2020.

Des renseignements détaillés sur les concepts et la méthodologie sont également disponibles pour l'Enquête sociale générale – Famille et l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi.

Les estimations de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %.

Les estimations sont axées sur les parents qui vivent avec leurs propres enfants âgés de moins d'un an. Les autres enfants de moins d'un an qui sont des enfants en famille d'accueil ou sans lien de parenté avec la personne repère sont exclus.

#### Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

Congé parental